

## **Convention Simplifiée de Formation professionnelle (Articles L.6353-1 à 2 R.6353-1)**

Entre les soussignés

Atout France, Agence Française de Développement Touristique, groupement d'intérêt économique créé le 19 mai 2009 à la suite du GIE Maison de la France, enregistré sous le numéro de déclaration d'existence 11 75 55 93 475 auprès du préfet de région d'Île de France

Et

Désignation de l'organisme : .....

Représenté par : .....

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Livre III du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

### **Article 1 : objet de la convention**

Atout France organise la formation : **Tourisme et Intelligence Artificielle : perfectionner vos visuels marketing avec l'intelligence artificielle.**

**Contexte** : Animer vos comptes Instagram, TikTok, Facebook..., illustrer vos newsletters, embellir vos articles ou vos sites internet, autant de tâches quotidiennes pour lesquelles la récente fusion de ChatGPT et de l'IA générative d'image Dall-E 3, ainsi que l'émergence d'acteurs comme Leonardo.ai ou l'efficacité de MidJourney peuvent réellement vous assister et vous faire gagner du temps.

Comme vous le savez ChatGPT est capable de parfaitement comprendre le contexte et le sens d'un texte, chose quasiment impossible à faire pour une IA générative d'images. Dorénavant, grâce à cette fusion, ChatGPT peut transmettre le sujet, l'intention et le ton de vos textes promotionnels à Dall-E 3, permettant ainsi à cette dernière de créer des images parfaitement adaptées à votre communication. Pour autant, il est de notoriété commune que le photo réalisme n'est pas le point fort de cette IA, c'est pour cela que se former en complément sur Leonardo.ai ou MidJourney est indispensable pour couvrir tous vos besoins.

Lors de cette formation, vous apprendrez à utiliser ces innovations technologiques pour produire des visuels efficaces. Que ce soit au travers de nombreux ateliers pratiques réalisés sur vos propres contenus, ou grâce aux ressources qui seront mises à votre disposition.

Les questions juridiques liées à l'utilisation des visuels générés par l'IA dans le secteur du tourisme seront aussi abordées, pour vous permettre de ne prendre aucun risque dans leur exploitation.

### **Objectifs de la formation**

- Comprendre le fonctionnement des IA générative d'image et la synergie ChatGpt/Dall-E 3,
- Créer des images, illustrations ou visuels en totale cohérence avec vos contenus textuels et vos besoins.

**Public attendu** : Personnel des Offices de Tourisme, Agence de Développement Touristique, Comité Départemental et Régional de Tourisme, Collectivités : chargé(e) de la communication, chargé (e) de marketing, Content Manager, Community Manager, Reporter de territoire.

### **Prérequis et matériels indispensables pour participer**

Ces éléments peuvent évoluer en fonction des différentes mises à jour des outils, la liste définitive vous sera fournie une semaine avant la formation.

- Sensibilité au monde de l'image, de la création graphique et de la photographie
- Certaines IA seront beaucoup plus efficaces avec des demandes rédigées en anglais, un outil de traduction sera utilisé mais les personnes n'ayant aucune connaissance en langue anglaise pourraient connaître des difficultés à suivre la formation.
- Les stagiaires doivent disposer d'un ordinateur récent (leur propre ordinateur portable professionnel s'ils en disposent) et d'une connexion Internet haut débit.
- Chaque stagiaire devra avoir un compte ChatGPT Plus pour les ateliers pratiques.
- Chaque stagiaire devra créer un compte gratuit sur Leonardo.ai pour ces mêmes ateliers.
- Chaque stagiaire devra créer un compte gratuit sur ClipDrop.co, Firefly.adobe.com et PhotoRoom.com pour les ateliers de modification d'image.
- Chaque stagiaire devra identifier, et avoir en sa possession, des exemples réels de posts pour les réseaux sociaux, d'articles, de textes ou de newsletters pour servir de base à leurs travaux pratiques.

Atout France s'engage à s'assurer que les participants répondent aux pré requis.

### **Démarche pédagogique**

- Support : le formateur utilisera un support PowerPoint pour la partie théorique, qui est transmis en intégralité aux stagiaires.
- Alternance d'apports théoriques, de travaux pratiques et d'autodiagnostic.
- Travail individuel et en groupe sur des cas pratiques ou sur les contenus/idées/besoins de chaque stagiaire.
- Les stagiaires travaillent directement sur les outils ChatGPT et Leonardo.ai.
- Nombreux modèles et structures de prompts transmis lors de la formation.
- Document complet référençant les styles graphiques, artistes, courants artistiques et éléments photographiques utilisables dans un visuel prompt.

A la fin de la formation, le support est téléchargeable dans l'espace de téléchargement.

### **Evaluations et suivi de l'exécution de la formation**

- Questionnaire d'évaluation des connaissances et recueil des besoins en amont de la formation
- Questionnaire d'évaluation de l'atteinte des objectifs
- Questionnaire de satisfaction,
- Une attestation de participation est fournie à chaque participant.

**Formateur : Vincent VANDEVELDE**

**Programme** : joint en annexe

**Type d'action de formation** article L.6353-1 à 11 du code du travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances : acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances.

**Date** : mardi 3 décembre, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

**Durée** : 7 heures

**Lieu** : formation à distance

### **Article 2 : Effectif formé**

Atout France accueillera la(les) personne(s) dont le prénom, nom et fonction, suivant :

.....  
.....

### Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

#### Frais de formation

885,00 € HT X ..... = .....€  
177,00 € (TVA 20 %) X .....= ..... €  
1 062,00 € TTC X ..... = ..... €

### Article 4 : Facturation et modalités de règlement

Le règlement de votre inscription doit nous parvenir **AVANT** la date de la formation. Pour les collectivités : l'inscription a valeur de *service fait*. Merci de nous adresser un justificatif du règlement : avis de mandatement, de virement, etc.

Les formations entrent dans le cadre de la formation continue. Leur coût financier peut être pris en charge par l'OPCO auprès duquel l'organisme du bénéficiaire de la formation cotise. Le bénéficiaire devra s'assurer d'être pris en charge par l'organisme dont il dépend.

Une facture vous est adressée dans les meilleurs délais suite à votre inscription. Elle est libellée à l'attention de l'organisme mentionné en page 1 de la convention sauf précision ci-dessous. Merci de préciser le nom et coordonnées précises de l'OPCO à facturer : .....

.....  
.....

Toute facture émise à l'attention d'un organisme ne pourra en aucun cas être annulée et libellée ultérieurement à l'attention d'un autre organisme. Dans l'hypothèse où l'organisme payeur ne saurait prendre en charge la formation, le participant s'engage à régler le coût total de la journée ou à annuler son inscription dans les délais requis et précisés ci-dessous.

### Article 5 : Accessibilité

En cas de mobilité réduite d'un inscrit, qui nécessite une adaptation particulière de la formation, Atout France vous remercie de bien vouloir lui signaler, afin de mettre en place les dispositions nécessaires, par mail avant **mardi 26 novembre 2024**, à [isabelle.chevassut@atout-france.fr](mailto:isabelle.chevassut@atout-france.fr) ou [christelle.leroy@atout-france.fr](mailto:christelle.leroy@atout-france.fr)

### Article 6 : Dédit et abandon

Toute annulation de participation devra être signifiée par courriel à [isabelle.chevassut@atout-france.fr](mailto:isabelle.chevassut@atout-france.fr) ou [christelle.leroy@atout-france.fr](mailto:christelle.leroy@atout-france.fr), au plus tard **mardi 26 novembre 2024, à 17h00**. Pour toute annulation après cette date, vous pouvez vous faire remplacer en communiquant, par courriel, le(s) nom(s) et coordonnées du (des) remplaçant(s). Passé ce délai, les droits d'inscription resteront acquis ou dus à Atout France.

### Article 7 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Paris, le .....

Pour l'organisme

Pour Atout France

**Signature, nom et qualité du signataire**

**Rose-Marie ABEL**  
**Secrétaire Générale**  
**Directrice Générale par intérim**

**Cachet de l'organisme**